

# **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 08 février 2019**

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 08 février 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 15

**Nombre d'élus présents** : 9

**Etaient présents** : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, Mme Elise FOREST, Mme Nathalie JACQUET, M. Alain LASSALLE, M. Alexandre VERNAY.

**Excusés** : Mme Marie-Ange CHALVIGNAC, Mme Mireille DURANTET, M. Edouard MATHEVET.

**Etaient absents** : Mme Angélique MARCEL, M. Michel SAINT-ANDRE, M. Patrick DRIFFORD.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2018**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Travaux d'aménagement des espaces extérieurs – dépôt des subventions**

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent être déposées avant le 15 février.

Il présente un tableau récapitulatif des dépenses à prévoir éligibles aux programmes de subvention du Conseil Départemental et de la DETR.

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord faire le point sur le dossier de la boulangerie qui est toujours en attente puisqu'à ce jour, aucun repreneur n'est désigné. Une demande de soutien a été faite auprès du Conseil Départemental pour mise en ligne d'une annonce. L'achat des bâtiments par la commune reste donc en attente.

Monsieur le Maire rappelle également le travail engagé avec le soutien de l'Agence Technique Départementale de l'Allier dans le cadre de l'aménagement du Bourg et plus précisément du parvis de la Mairie et des abords de la salle polyvalente.

Il présente l'étude de faisabilité réactualisée pour un montant de **120 000 € HT**.

Monsieur le Maire présente également le devis établi par la COLAS pour un montant de **30 214 € HT**, représentant le volet paysager de l'aménagement du lotissement Pigéard.

Il rappelle qu'il convient également de prendre en compte la facture établie par l'entreprise DOS SANTOS d'un montant de **6 901 € HT** concernant l'aménagement du parking de la salle polyvalente, travaux qui s'avéraient indispensables, compte-tenu des engagements pris par la collectivité envers la société CENTRAMA.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement proposé :

ORIGINES	MONTANTS EN €	%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	47 134	30
DETR	54 990	35
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>102 124</b>	<b>65</b>
RESSOURCES PROPRES	54 991	35
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>157 115</b>	<b>100</b>



il s'avère que l'abonnement de 12 € HT par mois est obligatoire car c'est un service d'hébergement pour le WIFI public qui permet de stocker toutes les connexions réalisées, et ce conformément au règlement de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

D'autre part, Monsieur le Maire informe les élus qu'un devis a été demandé à l'entreprise DUMONT, Actuellement en charge du lot électricité sur le chantier de la salle polyvalente.

Pour rappel, la société Courchevel Telecom avait établi un devis d'un montant de 425 € HT pour mise en place du WIFI ; l'entreprise DUMONT a, quant à elle, établi un devis d'un montant de 457 € HT. Il est à noter que cette dernière ne sera pas en mesure de fournir le service d'hébergement obligatoire pour l'utilisation du WIFI public.

Monsieur le Maire rappelle que cette opération sera subventionnée à hauteur de 80% par le Conseil Départemental. Pour finir, il est à noter que des économies devraient être réalisées sur les factures ORANGE puisque Monsieur FABRE a constaté que le coût de l'abonnement était bien trop élevé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'installation du WIFI dans la salle polyvalente par la Société Courchevel Telecom.

Laurent PERRET prend la parole afin de soumettre l'idée d'installer un téléphone fixe dans la salle polyvalente. Des renseignements seront pris et une réflexion devra être menée afin d'en déterminer l'utilité.

Monsieur le Maire souhaite clore ce point en informant les élus qu'un courrier a été adressé à GROUPAMA dans le but de demander un soutien financier pour l'installation d'un défibrillateur à la salle polyvalente ; installation désormais obligatoire pour les établissements recevant du public.

#### **6. Travaux appartement préau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'appartement du préau n'est malheureusement pas loué. Plusieurs personnes se sont montrées intéressées mais aucun dossier n'a abouti. Une des personnes ayant visité l'appartement a émis le souhait d'avoir un autre revêtement de sol dans la salle à manger et les chambres.

Un devis a été demandé à l'entreprise LABORBE. La fourniture et la pose d'un revêtement de sol PVC s'élèveraient à 1 431 € HT.

Myriam BOURACHOT trouve que cette dépense n'est pas indispensable puisque le carrelage existant est en bon état. Elle trouve que le montant des travaux déjà effectués est conséquent.

Monsieur le Maire en convient et ajoute qu'il reste des travaux à réaliser, à savoir la réfection de l'escalier extérieur et le balcon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, ne souhaite pas engager cette dépense liée au revêtement de sol. Isabelle LANOIX a souhaité s'abstenir.

#### **7. Travaux de réfection de la toiture du local communal (ancien lavoir)**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des rives et des chevrons de bord sur le local communal situé au lieu-dit La Perrière.

Il présente le devis établi par Fabrice MATICHARD qui s'élève à 1 630 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette dépense à l'unanimité.

#### **8. Création du nouveau site internet de la Mairie- délibération d'engagement d'urgence pour le règlement de la facture transmise par Centre France**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau site internet de la Mairie est en ligne.

Il convient désormais de régler la facture adressée par Centre France avant le vote du budget. Pour rappel, et conformément à ce qui avait été présenté, le montant de la facture s'élève à 1 832.40 € TTC,

comprenant l'abonnement pour le nom de domaine pour 46.80 €, l'abonnement annuel et les services associés pour 345.60 € et la conception du site pour 1 440€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la rédaction d'une délibération d'engagement d'urgence et autorise Monsieur le Maire à faire procéder au paiement de la facture.

#### **9. Modification statutaire du SDE 03 et adhésion de la Communauté de Communes Pays de Tronçais**

Monsieur le Maire informe les élus que le SDE 03 a engagé une nouvelle modification statutaire afin d'élargir ses compétences et activités complémentaires.

Deux nouvelles compétences sont ainsi proposées:

- Création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules au gaz
- Création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules à l'hydrogène

Deux activités complémentaires sont également prévues dans ces nouveaux statuts : le suivi énergétique des bâtiments publics et la planification énergétique territoriale.

Parallèlement à cette modification statutaire, Monsieur le Maire ajoute que la Communauté de Communes du Pays de Tronçais a délibéré afin d'adhérer au SDE 03.

Il convient donc de délibérer sur ces deux points (modification statutaire et adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la révision statutaire du SDE 03 ainsi que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

#### **10. Transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes**

Monsieur le Maire explique que l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, prévoit le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A ce jour, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse ne dispose pas de la compétence, qu'elle devra déléguer au SIVOM.

Il est à noter qu'en cas de transfert des compétences eau et assainissement, le fonctionnement et l'investissement sont transmis, y compris l'endettement, ce qui engendrerait une augmentation considérable des tarifs de l'eau pour les redevables.

Dans l'immédiat, c'est une hypothèse qui n'apparaît pas envisageable.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

#### **11. Questions diverses**

- Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il convient d'être vigilant concernant la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans. En effet, suite à un récent courrier de l'Académie, il nous est demandé de signaler tout enfant qui ne serait visiblement pas scolarisé ou scolarisé à domicile sans déclaration.
- Monsieur le Maire informe que la Direction Générale des Finances Publiques accueille des volontaires dans le cadre du service civique.
- Monsieur le Maire demande aux délégués du SIVOM de bien vouloir communiquer pour que la commune soit représentée au cours des assemblées générales. Pour rappel, les délégués titulaires sont Nathalie JACQUET et Laurent PERRET, les délégués suppléants sont Isabelle LANOIX et Myriam BOURACHOT.

- Monsieur le Maire propose de rouvrir le chemin partant de la Gasse à la Route des Brosses qui n'est pas recensé sur la liste adressée par le Conseil Départemental mais qui pourrait être intéressant pour les randonneurs. Les élus rappellent qu'il y a déjà beaucoup de travail à réaliser sur les sentiers existants. Des renseignements seront pris auprès du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) afin de connaître les procédures à mettre en oeuvre pour l'ouverture d'un nouveau chemin de randonnée.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur DE BOISSY, avec l'aide d'Isabelle LANOIX, travaille actuellement sur la signalétique du chemin des oiseaux et des arbres.
- Myriam BOURACHOT informe les élus que les bulletins municipaux sont arrivés et qu'il convient donc de procéder à leur distribution. Cette année, des attestations seront ajoutées pour les personnes concernées par la numérotation des habitations.
- Monsieur le Maire rappelle aux élus que le columbarium est installé dans le cimetière et qu'il conviendra de définir les tarifs des cases très prochainement.
- Monsieur le Maire revient sur les problèmes d'entretien de la route au lieu-dit L'Hérault. Un courrier de mise en demeure a été adressé à Monsieur LAFAYE qui s'est engagé à nettoyer la route et à faire le nécessaire afin que la situation ne se reproduise pas.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20**